



Compte rendu AG du 23 octobre 2009 à Clermont en Argonne

Etaient présents : cf. liste d'émargement

Le Président ouvre la séance à 20h30 et remercie les membres présents.

1. Démonstration de défibrillateurs, intervention du SAMU

Les services de la Préfecture et du SAMU font une démonstration des soins de premiers secours avec utilisation d'un défibrillateur.

L'utilisation du défibrillateur ne dispense pas du massage cardiaque.

En milieu rural, les secours peuvent mettre 20 minutes à arriver, il est important d'équiper les communes en défibrillateurs. Leur autonomie est de 4 ans, ils peuvent être stockés en borne, chez des personnes volontaires, ou dans tout autre local dont l'accès est autorisées à plusieurs personnes. Le prix unitaire d'un appareil est de 1 500 €, possibilités de réduction lors de commandes groupées.

En Meuse, 147 défibrillateurs sont recensés, principalement dans les pharmacies.

Le Président remercie les intervenants et souligne l'importance d'un tel appareil, notamment pour le complexe sportif.

2. Diffusion du reportage sur l'Argonne du 08 septembre dernier, au journal de 13h00 de TF1.

3. Calendrier des instances

En avant propos, le Président indique à l'assemblée qu'elle dispose du nouveau planning des réunions communautaires jusqu'en juillet 2010.

4. Autodiagnostic Développement Durable

Le Président rappelle la démarche engagée avec l'UNCPIE et Mairie Conseils sur la réalisation d'un auto diagnostic Développement Durable. Le comité de pilotage, composé du bureau de la Codecom a décidé de mettre en place un groupe de travail développement durable qui devra définir 5 défis spécifiques pour le territoire.

Toute personne intéressée doit se manifester à la Codecom pour faire partie du groupe de travail.

5. Dossiers en cours au sein des compétences

a. ECONOMIE –TOURISME :

i. Situation financière de l'OTSI

Le Président informe l'assemblée des conclusions du diagnostic réalisé par le Dispositif Local d'Accompagnement de la Meuse.

Les difficultés repérées sont un équilibre économique précaire, une forte dépendance à une activité unique le Kaiser Tunnel, une baisse des ressources humaines en 2010 et aucun outil pour mesurer l'impact des actions menées par l'OTSI.

Les points positifs sont le succès du Kaiser qui est la première ressource financière et humaine, la forte implication des bénévoles, un large réseau et le soutien de la Codecom du Centre Argonne.

Il est proposé à l'OTSI de poursuivre la démarche par un accompagnement individuel plus poussé. Le Président informe qu'un Conseil d'administration de l'OTSI aura lieu le mercredi 28 octobre pour valider et acter ce diagnostic.

Aubrville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récécourt



ii. Convention EPFL

Madame Aimont présente la convention proposée par l'EPFL. La Codecom mandate l'EPFL pour l'achat des terrains de l'ancienne scierie Revault. La Codecom s'engage à racheter à l'EPFL les terrains au montant le plus élevé entre le prix de revient (prix d'acquisition actualisé à 3% par an) et la valeur vénale fixé par France Domaine, en un maximum de 5 annuités et avant le 30 juin 2013.

Délibération : Convention avec l'EPFL

VOTE : unanimité

iii. Enveloppe territoriale 2008

Madame Aimont rappelle qu'il restait 7500 € à programmer sur l'enveloppe territoriale 2008 attribuée par le Conseil Général de la Meuse, elle propose de répartir ce solde sur 6 dossiers « façade », et sur l'accessibilité des bâtiments existants du groupe scolaire des Islettes.

Délibération : Solde de l'enveloppe 2008

VOTE : unanimité

iv. Situation sur l'aménagement de la zone d'activités d'Auzéville :

M. Drouet informe sur l'état d'avancement de l'aménagement de la zone d'activités d'Auzéville pour viabiliser 2 parcelles avec l'eau, l'assainissement, l'électricité (effacement de la haute tension et raccordement de la basse tension), et le gaz.

L'entreprise Monti a été retenue, les travaux devraient commencer en janvier 2010, la grande difficulté va être de coordonner tous les prestataires de réseaux.

b. LOGEMENT :

Quatre nouveaux dossiers façades classiques sont présentés : M. Salis à Clermont en Argonne, M. Renier à Dombasle, M. Villemin à Récicourt et M. Decombe à Neuville.

Délibération : attribution subvention façades

Vote : Unanimité

c. AFFAIRES SCOLAIRES :

i. Projet construction RPI Vallée de la Biesme

Le Président annonce que la consultation pour le marché de l'extension rénovation du RPI Vallée de la Biesme a été relancée. La publicité a été faite via internet et voie de presse.

De nombreuses entreprises viennent télécharger le dossier.

ii. Projet construction RPI Clermont

Le président explique qu'il a été demandé à la DDE de réaliser une étude comparative sur deux terrains pour l'accueil du groupe scolaire, le terrain de l'IGESA et le terrain d'une superficie de 1,2 ha de M. Bellocchio qui possèdent différentes entrées : sur le boulevard Micheler, la rue Thiers et la rue des Granges, et se situe à proximité du collège et de l'école maternelle. Le rendu devrait avoir lieu d'ici une semaine.

iii. Ecole numérique rurale

Le Président informe l'assemblée que lors de l'appel à projet « Ecole Numérique Rurale », les trois écoles du territoire ont participé. Le RPI Vallée de la Biesme a été retenu, un tableau interactif et 8 postes de travail ont été fournis.

L'école d'Aubrville n'avait pas été retenue par l'Education Nationale, elle sollicite une subvention pour le projet auprès du GIP Objectif Meuse.

Le RPI de Clermont passera dans une deuxième vague.

Aubrville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuville en Argonne
Rarécourt
Récicourt



Le Président rappelle à l'assemblée la délibération prise par le bureau pour le dossier de l'école d'Aubrèville et propose au vote un plan de financement pour l'école de Clermont.

Délibération : Ecole numérique rurale

Vote : Unanimité

d. COHESION SOCIALE/CULTURE

i. Proposition de modification statutaire

Le Président rappelle l'historique des événements. Les professionnels de santé de Dombasle en Argonne se sont réunis en association pour le maintien des professionnels de santé en milieu rural.

Après quelques réunions et sous l'impulsion de la DDASS l'association s'est élargie à l'ensemble des professionnels de santé du territoire dont l'objet est de créer des conditions d'attractivité intéressante pour de nouveaux professionnels. Effectivement sur 6 médecins traitant, 4 partiraient en retraite dans les prochaines années.

L'association élabore un projet et propose la création de maisons médicales. Ce projet doit être présentée aux services départementaux avant le 31 décembre 2009. Il y aura alors une assemblée générale spécifique pour la présentation de ce projet.

Or, dans les statuts actuels la Codecom n'a pas la compétence pour les maisons médicales, ni la gestion, ni la construction. Le Président propose au conseil communautaire de prendre une délibération pour modifier les statuts de la compétence cohésion sociale comme suit :

« Politique de services à la population et de développement rural :

1. actions en matière de nouveaux services à la population et en faveur du maintien et de l'extension des services publics et privés de proximité à la population en milieu rural,

2. création et gestion locative de maisons de santé rurales ou de maisons médicales. »

Cette délibération devra être reprise par toutes les communes d'ici 3 mois.

Mme Briolel demande pourquoi modifier seulement les statuts sur l'aspect médical alors qu'une plus grande rénovation est nécessaire.

M. Fourmet donne l'exemple de la voirie, qui devrait être revue également.

Le Président rappelle que la démarche d'autodiagnostic de développement durable doit aboutir à de nouvelles propositions statutaires globales et complètes, travaillées en concertation et collaboration. Ici, il s'agit de répondre dans l'urgence à un besoin ponctuel.

Délibération : Modifications statutaires

Vote : UNANIMITE

ii. Réception du véhicule KANGOO

La Codecom a travaillé avec une entreprise de communication qui a fourni un véhicule publicitaire gratuit pour la Codecom. Le Président propose de mettre à disposition ce véhicule aux associations culturelles et sociales au tarif tout compris de 0.15 € /km.

Une convention entre l'emprunteur et la Codecom régissant les conditions d'utilisation sera signée à chaque fois.

Le Président informe qu'à l'heure actuelle seules deux associations se sont servies de la voiture : Familles Rurales et le RAM.

M. Lhuillier demande si la convention prévoit des pénalités et définit les responsabilités de chacun si l'utilisateur dérive à l'usage.

Mme Aimont précise que la convention précise l'objet de l'emprunt si l'utilisateur ne respecte plus la convention, il engage sa propre responsabilité.

M.Zacharias demande le coût de ce véhicule pour la Codecom ?

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récécourt



M. Le Président informe que seul les annonceurs ont payé le véhicule, il s'agit d'artisans du territoire à l'exception du Décathlon de Verdun et d'un commerce de matériel médical et paramédical. La codecom paie l'assurance tous risques, tous conducteurs, l'entretien et l'essence.

M. Drouet demande si les entreprises ont demandé une contrainte kilométrique ?

Le Président répond que la seule contrainte est d'utiliser le véhicule et de le laisser visible en période de non utilisation. Une réception officielle du KANGOO devra être organisée pour remercier les annonceurs.

M. Minot demande si une caution est demandée à la remise des clés.

Le Président répond négativement.

M. Capelli demande si l'information a été diffusée aux associations.

Mme Aimont précise qu'un courrier a été envoyé à toutes les associations culturelles et sociales, et qu'un encart est paru dans le dernier journal communautaire.

M. Pochon souhaite savoir pourquoi les associations sportives n'ont pas été sollicitées.

Le Président explique qu'il s'agit d'une voiture 5 places et que les associations sportives préfèrent une 9 places. De plus les associations sportives ont toutes des besoins pour le week-end il y aurait conflit.

M. Pochon regrette ce choix, premier à demander premier servi. Les associations sportives auraient dû être informées dès le début.

Madame Aimont précise que vu les faibles demandes, les associations sportives vont être intégrées au dispositif.

Le Président soumet au vote la convention de mise à disposition et la tarification kilométriques.

Délibération : convention et tarif d'utilisation au kilomètre (0.15€)

Vote : Unanimité

iii. Cyber Base

Concernant le Cyber base, le Président informe l'assemblée sur la délibération prise en bureau sur le budget. L'appel d'offre sera prochainement lancé sur le matériel informatique, les travaux ne devraient pas tarder.

Il propose donc le recrutement d'un animateur sur une base de 26/35^{ème} au 01/01/2010 pour une base brute de 1200 €.

Délibération : Création de poste

Vote : Unanimité

Madame Aimont expose les propositions de tarifs pour le Cyber base :

	Réduit*	Normal	Gratuité
1er essai 1 heure	gratuit	gratuit	gratuit
1 heure	1	1,5	gratuit
5 heures	4	6,5	gratuit
10 heures	8	10	gratuit
20 heures	15	18	gratuit
50 heures	37	40	gratuit
atelier 2 heures	2,5	3	gratuit
cycle d'initiation 4*120 min	10	12	gratuit

Délibération : Tarif d'utilisation



Vote : Unanimité

iv. Garderies périscolaires

Le Président informe l'assemblée du fonctionnement de la garderie le mercredi en journée à Clermont. Le succès reste mitigé, 8 enfants étaient inscrits le mercredi 21 octobre 2009, pour une capacité de 20 enfants. Il faut continuer à persévérer.

Madame Aimont propose la signature d'une convention avec la CAF pour obtenir des compléments de financements sur les services de garderie.

Délibération : Signature du contrat enfance jeunesse 2009/2012 avec CAF

Vote : unanimité

v. Micro-Crèche

Le Président rappelle le projet de la Codecom d'ouvrir 3 micro crèches : à Dombasle, à Clermont et aux Islettes.

La création de celle des Islettes est liée au projet de rénovation du RPI et au regroupement des deux écoles.

Un lieu a été trouvé pour la crèche de Clermont, tout devrait se concrétiser dans les semaines prochaines.

Pour celle de Dombasle, le changement d'affectation de l'appartement en Etablissement Recevant du Public a entraîné un retard (recours à un architecte obligatoire et dépôt de permis de construire), soit une ouverture prévisionnelle pour septembre 2010.

Dans le cadre du projet de Clermont et afin de réserver les financements avec la CAF, le Président propose au vote un budget prévisionnel.

Délibération : délibération budget prévisionnel Micro crèche Clermont - CAF

Vote : unanimité

vi. Tarifs stage anglais

Les cours d'anglais mis en place par la Codecom vont reprendre, 3 niveaux sont proposés, les cours sont organisés aux Islettes.

Les tarifs proposés sont 160 € les 24 séances.

Délibération : Tarif stage d'anglais

Vote : unanimité

vii. Subvention Argonne Fan Nature

L'association Argonne Fan Nature a fait éditer des gobelets réutilisables pour ses manifestations dans le cadre d'actions durables. Le Président propose de subventionner cette initiative à hauteur de 200 euros pour une dépense de 528,40 € TTC

Délibération : délibération budget subvention à Argonne Fan Nature

Vote : unanimité

viii. Seniors en vacances

Mme Aimont fait lecture de la convention avec l'ANCV pour la mise en place du programme Seniors en Vacances.

Délibération : Signature de la convention

Vote : unanimité

ix. Révision du schéma départemental d'Aires d'accueil des gens du voyage

Le Président rappelle à l'assemblée communautaire le Schéma d'Aires d'accueil des gens du voyage élaboré en 2003 qui prévoyait 13 aires d'accueil. Aujourd'hui seulement 3 ont été construites. L'Etat a missionné la DDE pour revoir ce schéma.

Le Président rappelle la position inchangée de la Codecom : il n'y a pas de besoin dans la zone de Clermont en Argonne. D'une part, il y a des aires à Sainte-Ménéhould et à Verdun et d'autre part peu d'arrêts et fréquentation des gens du voyage sont recensés sur le territoire.

M. Plessy rappelle qu'en 2003, la loi prévoyait des aires pour les zones de plus de 5000 habitants, le territoire est toujours en dessous de ce seuil.

Aubrville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récécourt



e. GESTION DES DECHETS :

i. Livraison de Points d'Apport Volontaire

Les PAV ont été livrés, les dernières livraisons ont eu lieu aux Islettes et à Vraincourt. Le Président informe de la nécessité d'ouvrir des crédits supplémentaires puisque le devis initial a été mal compris ; les coûts de transport s'élevant à 115 par PAV et non pas sur la totalité de la commande.

Les PAV proviennent de l'Isère.

Délibération : Ouverture crédits facture PAV

Vote : unanimité

ii. Situation de la déchèterie

Le président fait un point sur le référé expertise. Dans sa phase ultime sous forme d'accord amiable où les avocats de toutes les parties tentent de se mettre d'accord, le tort de la Codecom est estimé à 30 % sur un montant total de 149 100 €. Le tort d'Eurovia est estimé à 3 % et celui de Setecba à 67 %.

Le Président informe qu'une demande transactionnelle a été faite de la part de Setecba.

iii. Relation Codecom Montfaucon Varennes

Le Président prévient que la Codecom de Montfaucon Varennes a pris contact avec la Codecom pour que la déchetterie communautaire soit accessible aux habitants de Varennes, Boureuilles, Cheppy et Avocourt. La Codecom de Varennes ne possède pas d'un tel équipement.

Mme Briolet demande si la déchetterie de Clermont en Argonne a la capacité de recevoir les déchets pour une zone plus large.

Le Président répond que si le besoin s'en fait sentir, le service ouvrira une demi-journée supplémentaire.

M. Pochon explique que la période d'affluence restera toujours le samedi.

M. Zacharias propose d'ouvrir aussi le vendredi après-midi, beaucoup de personne ne travaillant pas le vendredi.

f. RIVIERE :

i. Information sur le SM3A

M. Jeannesson informe l'assemblée que les 4 Codecom ont délibéré sur la création du SM3A. Les communes de la 5^{ème} codecom concernée (Codecom de Triaucourt-Vaubécourt) n'ont pas voté ou ont voté un accord de principe, ou ont refusé. De ce fait, il faut solliciter l'intervention du Préfet pour qu'il crée le syndicat de façon autoritaire, en arrêtant et définissant le périmètre y compris avec les communes réfractaires.

Cette procédure allonge les délais de création d'au moins 6 mois.

Délibération : Demande au Préfet : Création de l'EPCI SM3A

Vote : unanimité

ii. Etude pour l'Etang des Bercettes - ENS

M. Jeannesson informe l'assemblée sur le projet d'étude pour l'étang des Bercettes. L'entente Oise, Seine et Marne n'a pas instruit le dossier, ce dernier présentant pour eux un aspect touristique, ludique et de loisirs. Des compléments d'information seront prochainement transmis.

Or ce projet a vraiment un intérêt environnemental. La Codecom sollicite le Conseil Général de la Meuse pour classer tout le périmètre en Espace Sensible Naturel.

Aubrèville

Brabant en Argonne

Brocourt en Argonne

Le Claon

Clermont en Argonne

Dombasle en Argonne

Froidos

Futeau

Les Islettes

Jouy en Argonne

Lachalade

Le Neufour

Neuvilly en Argonne

Rarécourt

Récicourt



Délibération : ENS- Etang des Bercettes

Vote : unanimité

g. COMMUNICATION :

Le Président informe les membres présents que le journal numéro 6 est sorti. Le numéro 7 devrait paraître en décembre prochain.

h. ADMINISTRATION ET FINANCES

Mme AIMONT présente les délibérations d'ordre financier :

Délibération : Ouverture de crédits budget général

Vote : unanimité

Délibération : Admission en non valeur pour le budget OM (63.75 €)

Vote : unanimité

Délibération : Indemnités de conseils de Mme la Chef de poste : 545,09 € brut

Vote : unanimité

Mme Aimont explique la loi 2009-179 du 17/02/2009 qui a modifié en son article 10 l'article 2122-22 du C.G.C.T, en supprimant la notion de seuil pour le montant des marchés et de % pour les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget. Il est alors nécessaire de modifier la délibération n°2008-024 –délégation Président/ avenant MAPA pour prendre en compte cette nouvelle opportunité. Comme pour toutes les délégations d'attribution, le Président doit en rendre compte et informer le conseil communautaire

Délibération : modification délibération n °2008-024

Vote : unanimité

Mme Aimont rappelle l'obligation des collectivités de rédiger le document unique (conditions de travail, sécurité...). Le Centre de gestion propose un appui technique et financier par le biais du Fonds national de prévention. Elle propose à l'assemblée de valider ce point.

Mme Brioleto souhaite savoir si la Codecom pourra aider les communes par la suite dans la rédaction de leur document.

Mme Aimont précise que l'aide du Cdg55 est ouverte à d'autres collectivités et qu'en fonction de son expérience la Codecom pourra aider les communes membres.

Délibération : élaboration du document unique

Vote : unanimité

Le Président informe l'assemblée des demandes formulées par les administrés pour utiliser la halle des sports : repas de la Sainte-Barbe, brocante, marchés... à des fins autres que sportives. Pour répondre favorablement, il faut changer l'affectation de cette salle. D'une catégorie x, elle passera en catégorie I, la Codecom se renseignera au préalable auprès des associations sportives pour savoir si ce déclassement ne nuit pas à l'organisation de compétitions.

Le Président propose au conseil communautaire sur le même principe que l'année passée d'attribuer des chèques cadeaux aux agents de la Codecom.

Délibération : Chèque Cadhoc pour Noël

Vote : Unanimité

6. Questions diverses :

M. Lhuillier rappelle que le marché ECF est soldé. L'entrepreneur a fait des m² en moins du fait du retrait de la VC Brabant-Vraincourt. La Codecom avait essayé de proposer des m² de remplacement mais ces derniers étaient beaucoup moins avantageux pour l'entrepreneur.

Aubrèville
Brabant en Argonne
Brocourt en Argonne
Le Claon
Clermont en Argonne
Dombasle en Argonne
Froidos
Futeau
Les Islettes
Jouy en Argonne
Lachalade
Le Neufour
Neuvilly en Argonne
Rarécourt
Récécourt



Après accord amiable avec l'entreprise, le prix moyen au m² revient à 3,15 € en lieu et place de 3,19 € prévu initialement. Le total du marché se solde à 84 788.16€ HT ce qui fait 101 406.29 TTC.

L'entreprise a abîmé une plaque d'égout, elle a fourni une remplaçante qui doit être posée par les services techniques de la Codecom qui remettront des enrobés stockables. Il reste un compteur d'eau à retrouver.

M. Lhuillier indique qu'il a déjà sollicité la DDE pour élaborer le programme de l'année prochaine.

Le Président informe l'assemblée communautaire de la réunion concernant les transports scolaires avec le Conseil Général. 4 points sensibles seront abordés :

- l'emprunt d'une petite route à Brocourt,
- 1 arrêt du mauvais coté de la route à Futeau,
- La remontée vers la garderie après l'école aux Islettes,
- Le problème du retour des accompagnatrices.

Le Président avertit l'assemblée du conflit avec le Conseil Général sur la tarification de la cantine aux extérieurs du collège. Le prix de facturation proposé est de 4,70 € contre 2,60€ à l'heure actuelle.

Suite à une demande de la commune de Jouy en Argonne, le Président rappelle que la collecte des encombrants a été supprimée depuis 2008.

Toutefois, sur demande du Maire, qui a libre appréciation de savoir si la personne est en capacité de ce déplacer ou non à la déchetterie, la Codecom s'est engagée pour des besoins ponctuels à aller chercher les encombrants du particulier et les porter à la déchetterie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Pour diffusion,
Clermont en Argonne, le 28 octobre 2009.

Le Président
Dominique DURAND